

ROUEN, le 31 mars 2022



Section CFDT - IntercO
Région Normandie

Monsieur Hervé MORIN
Président de la Région Normandie

Objet : Demande de modification des modalités de versement du CIA

Monsieur le Président,

Lors des négociations sociales sur le nouveau régime indemnitaire, vous avez souhaité mettre en place le complément indemnitaire annuel (CIA) afin de « *valoriser l'engagement professionnel et la manière de servir de l'agent* ».

Au vu du calendrier des évaluations annuelles en vigueur à l'époque, il avait été décidé de verser ce complément en une seule fois en novembre. La délibération relative au régime indemnitaire prévoit ainsi qu'il faut être présent et rémunéré en novembre pour bénéficier du CIA.

De ce fait, les agents qui partent à la retraite avant ce mois de novembre sont privés de cette prime quelle que soit la manière de servir dont ils ont pu faire preuve au cours de l'année précédente. Il en est de même, par exemple, pour les agents qui prendraient un congé de proche aidant (non rémunéré) couvrant cette période.

Lors du Comité technique du 31 janvier dernier, les élus **CFDT** ont demandé que les modalités de versement du CIA soient revues. L'Administration nous a indiqué qu'elle n'était pas opposée à une telle évolution.

C'est pourquoi, la **CFDT** vous demande qu'une réflexion soit engagée rapidement sur les modalités de versement du complément indemnitaire annuel (CIA).

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Secrétaire de la section **CFDT** IntercO
de la Région Normandie

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Stéphane Mazurais'.

Stéphane MAZURAIS